



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022 - 426

I-1.7 Mapa travaux < 500.000 € HT

OBJET : Construction d'un abri véhicules au pôle technique de Cazaux

Lot n°2 Charpente bois

Marché 22N23L2

DGA Ressources
Direction des affaires
juridiques et de la
commande publique

Réf. : HV/LV 249531

DGS :

DGAR : *NS*

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant la nécessité de procéder à la construction d'un abri véhicules au Pôle Technique de Cazaux dont l'estimation du besoin pour le lot 2 charpente bois a été fixée à 38 000 € HT.

Considérant qu'il a été procédé à une consultation conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Considérant que les critères de sélection établis lors de la consultation étaient les suivants :

- Le prix des prestations à 50 %
- La valeur technique à 25%
- Le planning à 20%
- La démarche environnementale à 5%

Considérant qu'après analyse des offres, et conformément aux critères prédéfinis, la société **LABARTHE & FILS** – 71 avenue James Joule 33260 LA TESTE DE BUCH a remis la meilleure offre pour ce marché.

DECIDE

ARTICLE I

De retenir l'offre de la société **LABARTHE & FILS** et de signer le marché avec cette société pour un montant de **26 987,54 € HT**.

ARTICLE II

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 07/09/2022


Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220907-DEC2022_426-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET

